



VILLE de HOUDAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL

Conseil d'Administration du C.C.A.S

Vendredi 28 Février 2025 à 11 heures 00

Présidence : Monsieur Jean-Marie TETART, Président du CCAS

Présents :

Mesdames Thérèse GAUTIER, Nathalie GUYOMARD, Michelle BESNARD, Agnès GRUDLER, Anne COSTEDOAT

Messieurs Jean-Marie TETART, Julien BOURGOGNE et Jean-Pierre DURET

Absents excusés représentés :

Absent excusé :

Administration : Madame Nadège ROCHEREAU

Le Conseil d'administration

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART

Monsieur le Président débute la séance par l'installation du nouveau conseil d'administration suite à l'élection des nouveaux représentants élus de la collectivité qui a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 11 février 2025.

La liste de ces nouveaux représentants est constituée des membres suivants :

- Monsieur Julien BOURGOGNE
- Madame Nathalie GUYOMARD
- Madame Agnès GRUDLER
- Madame Anne COSTEDOAT

Monsieur le Président remercie l'ensemble de ces membres pour leur engagement auprès du CCAS et pour leur présence ce jour pour ce conseil d'installation.

Il remercie également les membres nommés représentant les associations à caractère social pour leur présence ce jour. Il rappelle que, seules trois associations sont actuellement représentées au sein du conseil d'administration suite au décès de Madame Denise Lemoine, représentante de l'association l'Entraide de Houdan.

Le conseil d'administration devant être constitué, en nombre égal, de membres élus et membres nommés, un quatrième représentant d'une association sera prochainement nommé par voie d'un arrêté municipal.

Monsieur le Président rappelle ensuite que, suite à la démission de Madame Deblois-Caron, Monsieur Julien Bourgogne va reprendre les missions relatives aux solidarités telles que :

- Actions liées aux seniors (accompagnement des personnes âgées, animations, ...)
- Organisation de la politique d'action sociale en faveur des administrés,
- Gestion des dossiers de demandes de subvention des associations à caractère social

En ce qui concerne la gestion des demandes de logement social, cette compétence devant être prochainement déléguée à la Communauté de Communes du Pays Houdanais, elle restera, dans un premier temps sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 FEVRIER 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

L'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que « Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire ». Aussi, l'élection du vice-président est une obligation pour le C.C.A.S.
Il convient donc de procéder à son élection.

Considérant la candidature de : Monsieur Julien BOURGOGNE

Monsieur Julien BOURGOGNE est élu à la majorité absolue.

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-6,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-DEL-001 en date du 11 février 2025 relative à l'élection des administrateurs Elus de la Ville au sein du CCAS de Houdan,

Considérant l'installation du nouveau conseil d'administration effectuée en début de séance par Monsieur le Président du CCAS,

Considérant que suite à la démission de Madame Christine DEBLOIS-CARON de ses fonctions au sein du CCAS et notamment en sa qualité de Vice-Présidente, il convient de procéder à l'élection d'un(e) nouveau(elle) Vice-Président(e),

Considérant la candidature de Monsieur Julien BOURGOGNE,

Article Unique : Dit que Monsieur Julien BOURGOGNE (8 voix pour) est déclaré élu en qualité de Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Sortie des seniors : L'organisation de la sortie des seniors a été programmée le jeudi 19 juin. Toutefois certains prestataires nous ont informés que cette date était très sollicitée et ont demandé s'il était possible de proposer éventuellement une autre date.

Après réflexion, les membres du CCAS proposent la date du jeudi 26 juin.

Par ailleurs, les demandes de propositions avaient été orientées vers un déjeuner croisière sur la Seine suivi d'une visite de la cathédrale Notre Dame. Cette visite est très difficilement envisageable les réservations pour les visites guidées ne débutant qu'au mois d'Avril et le nombre de personnes maximum par visite étant limité à 25.

Il est donc décidé d'abandonner cette idée de visite de la cathédrale.

Madame Besnard propose de demander une visite du musée des Arts Forains.

Mesdames Grudler et Costedoat soumettent également la proposition d'une pièce de théâtre.

Au regard de ces propositions, de nouvelles demandes vont être soumises aux prestataires.

Prochains conseils d'administration : La prochaine séance du conseil d'administration est programmée au jeudi 27 mars 2025 à 10h00. Monsieur le Président indique que l'ordre du jour de cette séance sera notamment consacré au Débat d'Orientation Budgétaire. Il souhaite par ailleurs, qu'un rapport social reprenant l'ensemble des actions à caractère social menées sur la Commune puisse être présenté et débattu lors de cette prochaine séance.

La séance ayant pour objet le vote du Budget est programmée au jeudi 10 avril 2025 à 16h30.

La séance est terminée à 11h50

Pour extrait et certifié conforme,

Houdan, le 10 Mars 2025

Jean-Marie TETART
Président du CCAS